



**DEGRAISSANT - DETACHANT
DESINFECTANT - FONGICIDE
BATERICIDE**

AGRICOLE

Description : Les composants de **Solunett Agricole** sont conformes à la législation relative au nettoyage de matériels se trouvant en contact avec des denrées alimentaires (arrêté ministériel du 27 juillet 1975 modifié par les arrêtés ministériels du 21 décembre 1979 et suivants).
Biodégradable à plus de 80%.
Normes NF T73365-NF T73270-NF T73276.
Ininflammable, état physique : liquide au-dessus de 0°C, Couleur : Incolore, inodore.
Température initiale de distillation : 100°C, solubilité dans l'eau à 20°C en toutes proportions, non miscible dans les solvants, masse volumétrique à 20°C liquide=1.062gr/cm³.
PH à l'état de livraison 13.70 à 20°C.

Il est excellent pour : Nettoyer, dégraisser, détacher et désinfecter tous supports en milieu alimentaire.

Domaine d'application : Salles de traites, conserveries, abattoirs, sols de laboratoires, matériels de laiteries, ostréicoles, vinicoles...

Mode d'emploi : Vaporiser **Solunett Agricole** et laisser agir.
Essuyer à l'aide d'une éponge humide suivant le degré de salissure ou rincer.

DILUTION :
15% de **Solunett Agricole** selon l'état des supports à traiter

Précaution d'emploi : **NOTA :** Eviter de mettre **Solunett Agricole** en contact direct avec les denrées alimentaires

Sécurité :

- A conserver hors de portée des enfants
- R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- S45 : En cas d'ingestion ou de malaise consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'étiquette.
- S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.